

gDTC - Anomalie #2523

Stopper automatiquement le paiement mensuel par CB récurrente si activation d'un nouveau paiement

20/06/2017 11:36 - Isabella Vanni

Statut:	Fermé	Début:	20/06/2017
Priorité:	Immédiate	Echéance:	
Assigné à:	Benjamin Drieu	% réalisé:	0%
Catégorie:		Temps estimé:	0.00 heure
Version cible:			

Description

Il me semblait avoir compris que si un adhérent activait un nouveau paiement par CB récurrente, l'ancien paiement était stoppé automatiquement dans le site de la banque.
Or, ce n'est pas le cas (je viens de stopper manuellement le paiement 03574201612051501R, par exemple).

Historique

#1 - 20/06/2017 22:16 - Benjamin Drieu

- Statut changé de Nouveau à Rejeté

Non, uniquement pour les rafraîchissement de coordonnées bancaires. Pour le reste je laisse au secrétaire le soin de le faire et d'arbitrer. Mais il y aura sous peu un bouton pour stopper la récurrence d'une cotise.

#2 - 22/06/2017 10:57 - Isabella Vanni

uniquement pour les rafraîchissement de coordonnées bancaires <-- bah, non :(J'ai dû moi-même supprimer des paiements sur le site de la banque dans ce cas de figure (adhérent qui reçoit le courriel "Impayé par carte bancaire récurrente" et qui active un nouveau paiement derrière).

#3 - 22/06/2017 11:02 - Isabella Vanni

- Fichier Capture d'écran vidéo de 22-06-2017 11_00_37.webm ajouté

Exemple :

L'adhérent #8703 a reçu le courriel "Impayé par carte bancaire récurrente" le 15/06/2017.
Il a activé un nouveau paiement le 22/06/2017. L'ancien paiement n'a pas été stoppé par la banque (voir vidéo en pj).

#5 - 22/06/2017 11:08 - Isabella Vanni

- Statut changé de Rejeté à Fermé

Pour le reste je laisse au secrétaire le soin de le faire et d'arbitrer. Mais il y aura sous peu un bouton pour stopper la récurrence d'une cotise <-- cool :-)

Fichiers

Capture d'écran vidéo de 22-06-2017 11_00_37.webm	356 ko	22/06/2017	Isabella Vanni
---	--------	------------	----------------